

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CONVENTION
D'UTILISATION DE
L'ABATTEMENT DE LA
TFPB
ENTRE ANNEMASSE
AGGLO, LA COMMUNE
DE GAILLARD, L'ETAT
ET HAUTE-SAVOIE
HABITAT
QUARTIER CHALET
HELVETIA PARK
HUTINS
ANNEXE DU CONTRAT
ENGAGEMENTS
QUARTIERS 2030**

N° CC_2024_0164

Séance du : mercredi 18 décembre 2024

Convocation du : 12 décembre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Maryline BOUCHÉ, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Chadia LIMAM, Louiza LOUNIS, Pascale MAYCA, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Isabelle VINCENT, Denis MAIRE, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET, Sophie VILLARI

Représentés :

Guillaume MATHELIER par Laurent GILET, Ines AYEYB par Louiza LOUNIS, Michel BOUCHER par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Marion BARGES-DELATTRE, Odette MAITRE par Nadège ANCHISI, Jean-Luc SOULAT par Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Alain LETESSIER par Gabriel DOUBLET, Julien BEAUCHOT par Sophie VILLARI

Excusés :

François LIERMIER, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Amine MEHDI, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Paulette CLERC, Jean-Paul BOSLAND, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Daniel DE CHIARA

Vu l'article 6 de la loi n°2024-173 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) dans les départements métropolitains,

Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024,

Vu l'article 1388 bis du Code général des impôts,

Vu le cadre national d'utilisation de la TFPB et son avenant signé le 30 septembre 2021 par l'État, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC_2024_0044 du 15 Mars 2024 pour l'approbation de la signature du Contrat Engagements Quartiers et ses annexes,

Depuis plusieurs années, Annemasse agglo et les communes qui la composent sont engagées conjointement dans la mise en œuvre de la politique de la ville, avec pour objectif de réduire les inégalités sociales, économiques et urbaines des quartiers identifiés comme prioritaires, en ciblant des moyens et des actions de terrain. Les Contrats Engagements Quartiers 2030 s'inscrivent dans le prolongement de la génération précédente des contrats de ville.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 a modifié la liste des QPV dans les départements métropolitains, avec comme conséquence pour notre agglomération l'élargissement du périmètre des deux QPV (Perrier Livron Château Rouge à Annemasse, et Chalet Helvetia Park Hutins à Gaillard).

L'article 1388 bis du Code général des impôts prévoit un abattement de 30 % sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en QPV et ayant bénéficié d'une exonération de TFPB.

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire, mentionné au premier alinéa du présent I, est signataire au 1er janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés, d'un contrat de ville, et d'une convention annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale, et le représentant de l'État dans le département, relative à l'entretien, à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

Il a été convenu qu'une convention serait signée par bailleur et par commune.

Cette convention doit faire l'objet d'un suivi dans le cadre des instances de pilotage du Contrat de Ville de l'agglomération annemassienne. Elle s'inscrit dans les orientations définies dans le Contrat Engagements Quartiers 2030.

La convention définit les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER les termes de la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB entre Annemasse Agglo, l'Etat, la Commune de Gaillard et Haute-Savoie Habitat, ainsi que son annexe,

D'AUTORISER le président ou son représentant à signer la convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB, ainsi que les pièces annexes et/ou relatives à sa mise en place.

Pour le président et par délégation,

Signé électroniquement par : Gilles RAVINET
Date de signature : 19/12/2024
Qualité : Agglo - DGS

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Nadège ANCHISI
Date de signature : 20/12/2024
Qualité : Agglo - Secrétaire Conseil Communautaire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

CONVENTION

POUR L'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TFPB DANS LE QPV CHALET - HELVETIA PARK - HUTINS

Conclue entre :

- L'agglomération d'Annemasse – Les Voirons, représentée par M. Gabriel Doublet, Président
- Et la ville de Gaillard, représentée par M. Antoine Blouin, Maire
- D'autre part, la Préfecture de Haute-Savoie représentée par M. Yves Le Breton, Préfet
- Et d'autre part, l'OPH Haute-Savoie Habitat représenté par M. Pierre-Yves Antras, Directeur Général

Vu l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale ;

Vu l'article 73 de la loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu l'article 1388 bis du code général des impôts ;

Vu le cadre national d'utilisation de la TFPB et son avenant signé le 30 septembre 2021 par l'État, l'Union sociale pour l'habitat (USH) et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France ;

Vu le contrat de Ville de l'agglomération d'Annemasse voté par le conseil communautaire le 15 mai 2024.

Il est convenu ce qui suit :

• Objet de la convention	2	• Durée de la convention	4
• Identification du patrimoine concerné dans le quartier prioritaire	2	• Conditions de report de l'abattement de la TFPB	4
• Engagements des parties à la convention	3	• Conditions de dénonciation de la convention	5
• Résultats du diagnostic partagé	4		
• Orientations stratégiques	4	• Annexe : programme d'actions	7

1. Objet de la convention

L'article 1388 bis du code général des impôts prévoit un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties des logements locatifs sociaux situés en quartier prioritaire de la politique de la ville et ayant bénéficié d'une exonération de TFPB.

Cet abattement s'applique aux logements dont le propriétaire, mentionné au premier alinéa du présent I, est signataire au 1^{er} janvier de l'année d'imposition, dans les quartiers concernés, d'un contrat de ville prévu à l'article 6 de la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine et d'une convention, annexée au contrat de ville, conclue avec la commune, l'établissement public de coopération intercommunale et le représentant de l'État dans le département, relative à l'entretien et à la gestion du parc et ayant pour but d'améliorer la qualité du service rendu aux locataires.

La présente convention définit les modalités d'élaboration, d'application, de suivi et de bilan de l'abattement de la TFPB sur toute la durée du contrat de ville à compter de 2025 jusqu'en 2030.

Elle constitue le cadre de référence des engagements de chacun des signataires à savoir l'État, l'agglomération d'Annemasse, la ville de Gaillard, l'OPH Haute-Savoie Habitat et est une annexe du contrat de ville. Cette convention s'inscrit dans les orientations définies dans le contrat de ville.

Comme le prévoit le cadre national, les actions valorisables au titre de l'abattement de la TFPB visent un renforcement de l'entretien et de la gestion du parc Hlm ainsi que l'amélioration de la qualité de service rendu aux locataires. En fonction du diagnostic partagé, les actions peuvent porter sur plusieurs des axes suivants :

- Renforcement de la présence du personnel de proximité ;
- Formation spécifique et soutien au personnel de proximité ;
- Sur-entretien ;
- Gestion des déchets et encombrants/épaves ;
- Tranquillité résidentielle ;
- Concertation/sensibilisation des locataires ;
- Animation, lien social, vivre ensemble ;
- Petits travaux d'amélioration de la qualité de service.

2. Identification du patrimoine concerné dans les QPV de l'intercommunalité ou par commune ou par quartier ¹

Quartier	Nombre total de logements	Nombre de logements bénéficiant de l'abattement de la TFPB	Estimation du montant de l'abattement de la TFPB
Le Chalet	304		55 000 €
Helvetia Park	134		7 000 €
Les Hutins Nord	143		25 000 €
Les Hutins Sud	84		15 000 €
TOTAL	438		102 000 €

¹ Les tableaux seront actualisés dès réception de la nouvelle estimation du montant de l'abattement de la TFPB pour 2025 par les services fiscaux.

3. Engagements des parties à la convention

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est définie dans un cadre partenarial entre l'État, l'agglomération d'Annemasse, la ville de Gaillard et l'OPH Haute-Savoie Habitat. L'ensemble des signataires de la convention s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires à la mise en œuvre de la convention en lien avec les orientations du contrat de ville et des politiques publiques de droit commun.

Engagements de l'État

L'État s'assure chaque année que les actions menées s'inscrivent dans les axes définis dans le cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB et qu'elles viennent bien en complément des autres actions menées dans le cadre du droit commun. L'État s'assure également que les actions bénéficient directement aux habitants des logements locatifs sociaux du QPV.

Engagements de l'EPCI

- Moyens humains liés au suivi de la convention : Chef(fe) de projet Politique de la Ville / chargé(e) de DSU ;
- Mobilisation des politiques de droit commun : Mobilisation de financements propres de l'EPCI ;
- Pilotage de la convention : Suivi de la convention et coordination avec les services de l'Etat et la commune de Gaillard (suivi des outils opérationnels de la convention, diffusion aux signataires) ;

Engagements de la commune

- Moyens humains liés au suivi de la convention : Chef(fe) de service politique de la ville ;
- Mobilisation des politiques de droit commun : Mobilisation de financements propres de la commune ;
- Animation des instances de la politique de la ville, groupes de travail thématiques spécifiques, animation et coordination des acteurs de la politique de la ville dont associations de quartier ;
- Mobilisation du conseil citoyen ou autres formes de représentants des habitantes et des habitants : Des diagnostics en marchant, associant les représentants des habitants sont organisés une fois par an.

Engagements de l'organisme Hlm

- Moyens humains d'ingénierie pour le suivi de la convention : Le Responsable du Pôle Proximité, les équipes territoriales de Gaillard, la Direction du Patrimoine et du Renouvellement Urbain (DPRU) ;
- Moyens liés à la mise en œuvre du programme d'actions défini de façon partenariale par les signataires de la convention et à son suivi : Budget d'entretien du patrimoine ou d'investissement selon les projets, mise à disposition de locaux, moyens humains tels que les Chargés de Proximité Sociale ;
- Mobilisation des associations de locataires : Concertation et mobilisation des locataires référents pour identifier les actions, participer à leur mise en œuvre (Appart'Ecole). Se fait également au travers des concertations dans les quartiers ;
- Pilotage de la convention : Les Délégués Territoriaux en lien avec le Responsable du Pôle Proximité et la Directrice du Patrimoine, pour définir et valider les actions. Equipe territoriale (5 personnes) pour mettre en œuvre les actions ; Réalisation du bilan quantitatif et qualitatif et diffusion aux signataires de la convention et aux instances représentatives des locataires-habitants : Réalisé en lien avec les Services Politique de la Ville.

4. Réalisations du diagnostic partagé

Les partenaires s'engagent à réaliser un diagnostic partagé de la situation de chaque quartier qui permet d'identifier les priorités et conditionne le programme d'actions établi en contrepartie de l'abattement de TFPB. La participation des structures et associations impliquées dans la vie du quartier est recherchée dans l'élaboration de ce diagnostic.

Le diagnostic partagé s'appuiera sur :

- Les résultats synthétiques du « diagnostic en marchant » par quartier :
Un diagnostic en marchant a lieu une fois par an sur l'ensemble du QPV. A travers une observation critique, il a vocation à mettre en exergue les difficultés rencontrées et les points d'amélioration possibles dans chaque quartier.
Les diagnostics en marchant doivent s'appuyer sur le plan d'action opérationnel et permettre de proposer des actions concrètes.
Ils se déroulent en présence des services techniques de la ville et de l'agglo ainsi que des élu.e.s.
- D'autres temps de concertation permettent de récolter la parole des habitants et de les intégrer aux éléments techniques pour élaborer un plan d'actions qui permet de façon tangible d'améliorer le cadre de vie. Le plan d'actions de la TFPB intègre les réponses aux besoins des habitants identifiés par les bailleurs sociaux. Les axes stratégiques et les actions ont été définis en prenant en compte les propositions des habitants. Les enjeux de cohésion sociale sont également pris en compte au regard des propositions des citoyens. Des espaces dédiés (EVS - Maison de quartier, Maison des générations...) permettent de réfléchir avec ces derniers aux actions qu'ils souhaiteraient mettre en place sur le quartier.

5. Orientations stratégiques

Un programme d'actions est proposé sur la base du diagnostic partagé. Ce programme doit tenir compte des actions éligibles à l'abattement de TFPB telles que définies par le cadre national.

Le tableau détaillé est joint en annexe de la convention.

6. Durée de la convention

La convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB est une annexe du contrat de ville.

Et, à ce titre, est conclue pour les années 2025 à 2030 tel que prévu à l'article 73 de la loi de finances pour 2024. Elle pourra donner lieu à modification sous la forme d'un avenant à l'issue d'un bilan à mi-parcours ou pour tenir compte de l'évolution des besoins du territoire.

7. Conditions de report de l'abattement de la TFPB

Dans certaines situations, l'abattement de la TFPB ne peut pas être intégralement valorisé durant un exercice et ce indépendamment de l'action des parties prenantes de la convention. Pour y remédier, les actions non valorisées en année N peuvent être reportées en année N+1. Ce report fait l'objet d'une validation par les signataires de la convention lors d'un comité de pilotage.

8. Conditions de dénonciation de la convention

- Comme précisé dans l'avenant du cadre national signé le 30 septembre 2021 entre l'État, l'USH et les représentants des collectivités que sont l'association Ville et Banlieue, Intercommunalités de France, France urbaine, l'association des maires de France et Villes de France : « En cas de désaccord entre les signataires sur la conclusion ou l'exécution de la convention, un rôle de facilitateur sera assuré par un représentant de l'Etat, désigné par le Préfet de département, en vue de chercher une solution consensuelle dans l'intérêt commun des parties et des habitants des quartiers » ;
- En cas de non-respect avéré d'une partie conséquente des engagements prévus à la convention par l'une des parties, la convention peut être dénoncée, après la mise en place de la phase de médiation précitée, par l'une des parties dans un délai de préavis minimum de 3 mois avant le 1^{er} janvier de l'année N+1. Cette dénonciation doit être justifiée et formalisée par écrit auprès des différentes parties prenantes signataires de la convention ;
- Une copie de cet écrit est également adressée, avant le 31 décembre de l'année N, aux signataires du cadre national d'utilisation de l'abattement de la TFPB (ANCT, Intercommunalités de France, France urbaine, Ville et Banlieue, Ville de France, Association des Maires de France, Union sociale pour l'habitat). Les éléments transmis feront l'objet d'une capitalisation au niveau national assurée par l'Union sociale pour l'habitat (USH) et seront valorisés auprès des autres signataires du cadre national.

LES SIGNATAIRES

Etat

Le préfet du Département de la Haute-
Savoie

EPCI

Le président d'Annemasse Agglo

Ville de Gaillard

Le Maire

Haute-Savoie Habitat

Le directeur général



ANNEXE : Programme d'actions prévisionnel pour 2025

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024



ID : 074-200011773-20241219-CC_2024_0164-DE

Plan d'actions – Le Chalet

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle 2025	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB	commentaires
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance							
	Agents de médiation sociale							
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité							
	Référents sécurité							
	Ouvrier de régie interne	annuel	37950		0	15180	40	quote part salaire d'un ouvrier de régie dédié sur le site (2 j par semaine)
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	Formation Gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social	2000		0		0	
	Sessions de coordination inter-acteurs						0	
	Dispositifs de soutien							
Sur-entretien	Renforcement nettoyage	annuel	1000		0			
	Enlèvement de tags et graffitis	annuel	2000		0	2000	100	chantiers jeunes gérés par une association
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention							
	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)							
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Gestion des encombrants	annuel	35000		0	12000	34	marché global de 35000€, quote part quartier du Chalet 12 000
	Renforcement ramassage papiers et détritrus	annuel	1000		0	1000	100	chantiers jeunes gérés par une association
	Enlèvement des épaves	annuel	3000		0	3000	100	estimation 10 par an à 300€ l'unité
	Amélioration de la collecte des déchets		2500		0			
	Installation de poubelles, type tulipe, sur les espaces de convivialités plus 2eme tranche table et banc en pierre	2025	10000		0	8000	80	permettre aux habitants de trouver des emplacements supplémentaires de collecte des déchets autour des installations collectives (parcs à jeu , terrain de boules , bacs potager ..)
	mise en place de boîte à pain	2025	2 000			2000	100	installation de boîte à pain afin de lutter contre le jet par les fenêtres de pain qui nourrit les nuisibles (pigeons, rats...)
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité							
	Vidéosurveillance (fonctionnement)							
	Surveillance des chantiers							
	portes sitex	annuel	1080			1080	100	sécuriser les logements pour éviter les squats et maintenir la quiétude des habitants (location 108€/mois)
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	annuel	1400		0	1400	100	appart'ecole 4 sessions / an : création d'un espace d'apprentissage au sein de l'appart école pour créer du lien social (différentes thématiques : papier peint/peinture ; petites réparations a charges locataires ; atelier sdb zero déchets)
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens... Enquêtes de satisfaction territorialisées	annuel						
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »	annuel	1 100			1100	100	fêtes de quartier 2025
Animation, lien social, vivre ensemble		annuel	500			500	100	fest'hiver 2025
		annuel	1 400			1400	100	gazette de quartier (4 parutions par an)

	Actions d'accompagnement social spécifiques	2025	1000			1000			
	projet réfection de la voirie du quartier,	2025/2026/2027	500000	50000 à liser sur 3 ans	0	13000			
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	annuel							
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	annuel	1 800		0	1 800	100		pour l'association au7 et d'autres associations a confirmer .Travail de concertation à faire avec l'association au7 avec les habitants, conseil citoyen et commune
	Actions d'accompagnement social spécifiques								
	Amener l'art urbain au sein du quartier								
	Mise en place d'un jardin partagé	2025	10000	demande financement auprès de l'agglo dans le cadre de l'appel à projet annuel			0		travail en collaboration avec l'association la courte échelle sur la mise en place d'un jardin partagé afin de permettre aux habitants du quartier de cultiver tous ensemble et de se partager la production. Afin de renforcer les liens sociaux entre eux.
	mise en place du matériauthèque dans nos anciens ateliers	2025	5000		0	0	0		NUMEROBIS, matériauthèque de la vallée de l'Arve s'installe au sein du quartier. Un travail sera mené avec elle et les habitants pour voir ce qui est possible d'être fait au profit de nos locataires
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	2025	1000		0		0		
	Surcoûts de remise en état des logements								
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)								
			620730			64 460,00 €			

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le 20/12/2024
 ID : 074-200011773-20241219-CC_2024_0164-DE

Plan d'actions – Helvetia park

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle 2025	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB	commentaires
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance							
	Agents de médiation sociale							
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité							
	Collaborateurs référents du quartier							
	Référents sécurité							
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	Formation Gestion des conflits , compréhension du fonctionnement social	2000		0		0	
	Sessions de coordination inter-acteurs	annuel	1000			1000	100	travail spécifique pour développer le partenariat entre Halpades et Haute Savoie Habitat afin de définir les besoins du site et porter les projets à venir ensemble
Sur-entretien	Dispositifs de soutien							
	Renforcement nettoyage	annuel	1000		0			
	Enlèvement de tags et graffitis	annuel	1000		0		0	
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention							
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)							
	Gestion des encombrants	annuel			0		0	

	Renforcement ramassage papiers et détritus	annuel	1500		0	1500		100	chantiers jeunes gérés par une association
	Enlèvement des épaves	annuel			0			0	
	Amélioration de la collecte des déchets	2025/2026/2027	2500		0			0	
	Installation de poubelles, type tulipe, sur les espaces de convivialités plus 2eme tranche table et banc en pierre	2025			0			0	
	mise en place de boîte à pain	2025	2 000			2000		100	
Tranquillité résidentielle	Dispositif tranquillité								
	Vidéosurveillance (fonctionnement)								
	Surveillance des chantiers								
	Portes sitex	annuel	4000			4000		100	sécuriser les logements pour éviter les squats et maintenir la quiétude des habitants
Concertation / sensibilisation des locataires	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	annuel	2000		0			0	
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	annuel							
	Enquêtes de satisfaction territorialisées								
Animation, lien social, vivre ensemble	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »								fêtes de quartier 2024
									fest'hiver 2024
	Relancer l'activité sur les parcelles de jardins partagés	2025							
	Végétalisation des espaces verts	2025/2026	1 000			1000			fleurir? Arbres fruitiers ? Espaces de fraîcheurs?
	Actions d'accompagnement social spécifiques								création d'une journée thématique au profit du quartier
	Projet réfection de la voirie du quartier				0			0	
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	annuel							
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	annuel	1 800		0			0	
	Actions d'accompagnement social spécifiques								
	Amener l'art urbain au sein du quartier								
Mise en place d'un jardin partagé	2025	10000					0		
mise en place du matériel dans nos anciens ateliers	2025	5000		0	0		0		
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	2025	1000		0			0	
	Amélioration de l'entretien des espaces verts								gestion par une association d'insertion?
	Surcoûts de remise en état des logements								
	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)								
			35800			9 500,00 €			

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le 20/12/2024
 ID : 074-200011773-20241219-CC_2024_0164-DE



Plan d'actions – Hutins Nord

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle 2025	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB	commentaires
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance							
	Agents de médiation sociale							
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur hlm de la gestion de proximité							
	Collaborateurs référents du quartier	annuel	16000			8000	50	2 membres de l'équipe de proximité passent minimum 2 demi-journées par semaine sur site chacun pour

	Référents sécurité						
	Ouvrier de régie interne	annuel	37950		0	7600	
Formation/soutien des personnels de proximité	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	Formation Gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social	2000		0		
	Sessions de coordination inter-acteurs						
Sur-entretien	Dispositifs de soutien						
	Renforcement nettoyage	annuel	1000		0		
	Enlèvement de tags et graffitis	annuel	1000		0	1000	100 chantiers jeunes gérés par une association
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention						
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)						
	Gestion des encombrants	annuel	35000		0	7500	21 marché global de 35000€, quote part quartier des Hutins Nord (7500)
	Renforcement ramassage papiers et détrit	annuel	1000		0	1000	100 chantiers jeunes gérés par une association
	Enlèvement des épaves	annuel	1500		0	1500	100 environnement 300€/véhicule
	Amélioration de la collecte des déchets		2500		0		
	Installation de poubelles, type tulipe, sur les espaces de convivialités plus 2eme tranche table et banc en pierre	2025	4000		0		0
Tranquillité résidentielle	Mise en place de boîte à pain						0 installation de boîte à pain afin de lutter contre le jet par les fenêtres de pain qui nourrit les nuisibles (pigeons, rats...)
	Dispositif tranquillité						
	Vidéosurveillance (fonctionnement)	2025/2026	50000			1000	fonctionnement étude pour l'installation de vidéo protection sur le site
Concertation / sensibilisation des locataires	Surveillance des chantiers						
	Portes sitex		3000			3000	100 sécuriser les logements pour éviter les squats et maintenir la quiétude des habitants
	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	annuel			0		0
Animation, lien social, vivre ensemble	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	annuel					
	Enquêtes de satisfaction territorialisées						
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »						fêtes de quartier 2024
							fest'hiver 2024
	fleurissement des abords de la résidence	2025	1 200			1200	100 projet en collaboration avec les habitants et les enfants et le service jeunesse de la commune
						0	
	Actions d'accompagnement social spécifiques						création d'une journée thématique au profit du quartier
	Projet réfection de la voirie du quartier,				0		0
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	annuel					
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	annuel	1 800		0		0
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Actions d'accompagnement social spécifiques						
	Amener l'art urbain au sein du quartier						
	Mise en place d'un jardin partagé	2025	10000				0
Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	Petits travaux d'amélioration du cadre de vie (éclairage, sécurisation abords, résidentialisation, signalétique...)	2025	1000		0		0
	Surcoûts de remise en état des logements						
Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)	Travaux de sécurisation (gestion des caves, digicodes, Vigik...)						
			168950				31 800,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
 Reçu en préfecture le 20/12/2024
 Publié le 20/12/2024
 ID : 074-200011773-20241219-CG_2024_0164-DE

Plan d'actions – Hutins Sud

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024



ID : 074-200011773-20241219-CC_2024_0164-DE

Axes	Actions	Calendrier	Dépense prévisionnelle 2025	Financement bailleur	Autre financement	Dépense valorisée TFPB	Taux de valorisation TFPB	commentaires
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Renforcement du gardiennage et surveillance							
	Agents de médiation sociale							
	Agents de développement social et urbain							
	Coordonnateur him de la gestion de proximité							
	collaborateurs référents du quartier							
	Référents sécurité							
Formation/soutien des personnels de proximité	Ouvrier de régie interne	annuel			0		0	
	Formations spécifiques (relation client, gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social...)	Formation Gestion des conflits, compréhension du fonctionnement social	2000		0		0	
	Sessions de coordination inter-acteurs						0	
Sur-entretien	Dispositifs de soutien							
	Renforcement nettoyage	annuel	1000		0			
	Enlèvement de tags et graffitis	annuel	500		0	500	100	chantiers jeunes gérés par une association
	Renforcement maintenance équipements et amélioration des délais d'intervention							
Gestion des déchets et encombrants / épaves	Réparations des équipements vandalisés (ascenseurs...)							
	Gestion des encombrants	annuel	35000		0	3000	8	marché global de 35000€, quote part quartier des Hutins Sud (3000)
	Renforcement ramassage papiers et détrit	annuel	500		0	500	100	chantiers jeunes gérés par une association
	Enlèvement des épaves	annuel	900		0	900	100	environ 300€/véhicule
	Amélioration de la collecte des déchets		2500		0			
	Installation de poubelles, type tulipe, sur les espaces de convivialités plus 2eme tranche table et banc en pierre	2025	4000		0			
Tranquillité résidentielle	Mise en place de boîte à pain						0	installation de boîte à pain afin de lutter contre le jet par les fenêtres de pain qui nourrit les nuisibles (pigeons, rats...)
	Dispositif tranquillité							
	Vidéosurveillance (fonctionnement)							
	Surveillance des chantiers							
Concertation / sensibilisation des locataires	Portes sitex						0	sécuriser les logements pour éviter les squats et maintenir la quiétude des habitants
	Participation/implication/formation des locataires et associations de locataires	annuel			0		0	
	Dispositifs spécifiques à la sensibilisation à la maîtrise des charges, collecte sélective, nouveaux usages, gestes éco-citoyens...	annuel						
Animation, lien social, vivre ensemble	Enquêtes de satisfaction territorialisées							
	Soutien aux actions favorisant le « vivre ensemble »							fêtes de quartier 2024
								fest'hiver 2024
	Relancer l'activité sur les parcelles de jardins partagés	2025	1 200			1200	100	projet en collaboration avec les habitants porté par l'association la courte Echelle
	Végétalisation de l'ancienne aire de jeu	2025/2026	12 000			12000	100	transformer cet espace en parking perméable?
	Actions d'accompagnement social spécifiques							création d'une journée thématique au profit du quartier
	Projet réfection de la voirie du quartier,				0		0	
	Actions d'insertion (chantiers jeunes, chantiers d'insertion)	annuel						
	Mise à disposition de locaux associatifs ou de services	annuel	1 800		0		0	
Actions d'accompagnement social spécifiques								
Amener l'art urbain au sein du quartier								

Envoyé en préfecture le 20/12/2024

Reçu en préfecture le 20/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 074-200011773-20241219-CC_2024_0164-DE

